

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

<b>SERVICE GESTION DES FINANCEMENTS BILATERAUX</b>	Réf. DFI.1.2.0
<b>RATTACHEMENT : DIVISION FINANCEMENT</b>	Date : 24.04.2012

N°	MISSIONS
1	Assurer la coordination et la gestion de tous les financements bilatéraux de l'Office
N°	ATTRIBUTIONS
1	Evaluer les projets proposés aux financements bilatéraux en concertation avec les bailleurs de fonds et les services concernés ;
2	Suivre la conclusion et la mise en place des contrats de financement correspondants ;
3	Coordonner les relations avec les organismes de financement bilatéraux ;
4	Coordonner et suivre les missions de supervision et d'audit à effectuer par les bailleurs de fonds bilatéraux ;
5	Assurer le suivi administratif physique et financier des réalisations des projets financés par les bailleurs de fonds bilatéraux ;
6	Préparer les courbes de décaissement (réel et prévisionnel) correspondants ;
7	Etablir les rapports d'avancement des dossiers de coopération bilatérale ;
8	Participer à l'établissement des rapports d'achèvement des projets financés par les bailleurs de fonds bilatéraux
9	Participer à la post-évaluation des projets par les bailleurs de fonds bilatéraux avec les directions concernées.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE GESTION DES FINANCEMENTS NATIONAUX	Réf. DFI.1.5.0
RATTACHEMENT : DIVISION FINANCEMENT	Date : 24.04.2012

N°	MISSIONS
1	Assurer la coordination et la gestion de tous les financements nationaux de l'Office
N°	ATTRIBUTIONS
1	Evaluer les projets proposés aux financements nationaux en concertation avec les bailleurs de fonds et les services concernés ;
2	Suivre la conclusion et la mise en place des contrats de financement correspondants ;
3	Coordonner les relations avec les organismes de financement nationaux ;
4	Coordonner et suivre les missions de supervision et d'audit à effectuer par les bailleurs de fonds nationaux ;
5	Assurer le suivi administratif physique et financier des réalisations des projets financés par les bailleurs de fonds nationaux ;
6	Préparer les courbes de décaissement (réel et prévisionnel) correspondants ;
7	Etablir les rapports d'avancement des dossiers de coopération nationale;
8	Participer à l'établissement des rapports d'achèvement des projets financés par les bailleurs de fonds nationaux
9	Participer à la post-évaluation des projets par les bailleurs de fonds nationaux avec les directions concernées.